

Vous êtes randonneurs
et en connaissez les bienfaits
Faites un pas de plus
pour rejoindre cette grande famille
au sein de la fédération



Ensemble, nous sommes un interlocuteur incontournable
pour faire respecter le droit des randonneurs,
améliorer et sauvegarder nos sentiers.

Vous connaissez les bienfaits de la randonnée,
elle apparaît de plus en plus comme un moyen d'épanouissement de l'individu
grâce à ses différents aspects :

- **Santé**, avec une activité physique à la portée du plus grand nombre, la recherche de l'équilibre, la lutte contre la sédentarité, le stress, les excès ;
- **Social**, car à la portée de toutes les bourses et toutes les générations (troisième âge, handicapés, scolaires...), possibilité d'activité commune à toute la famille ;
- **Culturel**, par la découverte des patrimoines et des milieux naturels et humains sous tous leurs aspects ;
- **Economique**, par sa contribution au développement touristique, notamment rural.

Pourquoi se licencier et faire adhérer votre club à FFRandonnée :

- **Sécurité** : avec une assurance adaptée, un accompagnement qualifié, des calendriers préparés...
- **Humain**, contre l'isolement ou la solitude par la convivialité et une meilleure connaissance de soi-même ;
- **Ecologique**, en soutenant une structure qui participe à la défense de l'environnement naturel en général, et particulièrement des chemins et sentiers, notamment en évitant leur déclassements.
- **Formation**, avec des marcheurs motivés et responsables assurant un encadrement averti et reconnu (lecture de cartes, orientation, baliseurs, animateurs...), pour les réaliser vous pouvez compter sur les bénévoles du CDRP42.
- **Financier**, les tarifs groupes permettent de réaliser plus d'activités. De même la vie d'un club au travers de ses activités, permet de générer des finances qui se transforment en avantages pour les adhérents (licences, formations, remises chez nos partenaires, voyages à prix réduit).
- **Juridique** : grâce à votre adhésion il devient un interlocuteur incontournable avec le Département, la Préfecture ou les mairies par exemple pour ne pas perdre un chemin public.
- **Topo-guides**, vous les trouvez pratiques ! sans concepteurs pas de topo-guides. Actuellement ses bénévoles les numérisent pour vous, un bon nombre sont déjà sur le site CDRP42 : <http://www.rando-loire.org>
- **Sentiers**, vous appréciez de suivre les chemins balisés, la structure assure la réalisation des itinéraires et de leur balisage et les font respecter.
- **Ecoville**, Suric@te, un système de fiches et internet vous permettent de signaler toutes les anomalies des circuits.
- **Rando pour tous**, facteur de cohésion sociale promu par la fédération, la rando est ouverte à tous, valides, handicapés, personnes à la marge...
- **Calendrier**, gratuit et à la disposition de tous, permet de connaître toutes les rando-campagnardes de la Loire, fédérées ou non.
- **Carnet du randonneur**, en plus des tarifs lors des rando-campagnardes fédérées il permet de participer à un challenge inter-club doté de nombreux prix. Il offre des tarifs préférentiels de la part des annonceurs.
- **Marche nordique, rando-challenge**, connaissance de la flore, mise en place de nouvelles activités...

Vous aurez votre mot à dire pour voir encore évoluer tous ces services.

Loire

**Le Comité Départemental
de Randonnée Pédestre de la Loire c'est :**

 **de 70 clubs affiliés
de 4.500 licenciés**

Les acteurs de ce réseau valorisent la randonnée pédestre
et défendent les sentiers de la Loire



*Nous sommes à votre écoute pour vous présenter le Comité
et répondre à vos questions lors d'une de vos réunions*

1^{re} année (saison 2018-2019)

**La cotisation nationale de votre club
à notre fédération et 10 licences** (base IRA)

OFFERTES

VALEUR 300€

2^e année (saison 2019-2020)

**Une aide à la formation
réalisée dans notre département**

OFFERTE

VALEUR 250€